

FORMULAIRE DE DEMANDE

AIDE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

ANNEE 2023

GOULENN SKOAZIAD EVIT PRENAÑ UR VEOL EVIT AN DOUR GLAV

BLOAVEZH 2023

Afin d'aider à l'équipement de la population sur l'année 2023, Douarnenez Communauté renouvèle un dispositif d'aide « récupérateur d'eau de pluie ».

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR¹

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone : E-mail :

VOTRE RECUPERATEUR D'EAU

Marque : Modèle

Volume de récupération (en Litres): Lieu d'achat :

Date de la facture : Coût TTC : €

QUESTIONNAIRE

Afin d'évaluer l'efficacité du dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, merci de remplir le court questionnaire ci-dessous : les informations sont anonymes.

1. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> 6. Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> 7. Retraité |
| <input type="checkbox"/> 3. Cadre/profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> 8. Sans activité professionnelle |
| <input type="checkbox"/> 4. Profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> 9. Etudiant |
| <input type="checkbox"/> 5. Employé | <input type="checkbox"/> 10. Autre, précisez :
..... |

¹ Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par Douarnenez Communauté. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de Douarnenez Communauté en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

2. Quels seront les utilisations de votre récupérateur d'eau de pluie ?

.....
.....
.....
.....

3. Comment avez-vous eu connaissance de l'aide de Douarnenez Communauté ?

Par un article de presse Par le site Internet de Douarnenez Communauté
 Par les réseaux sociaux Par le vendeur de mon récupérateur d'eau de pluie
 Autre, précisez :

4. Auriez-vous fait l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie sans l'aide de Douarnenez Communauté ?

Oui Non

Remarques :

.....
.....
.....
.....

Je souhaite recevoir la newsletter des Transitions de Douarnenez-Communauté

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à Douarnenez Communauté tout document nécessaire à l'étude de mon dossier pour une demande d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le

Signature :

REGLEMENT

Article 1 : BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Peut bénéficier de cette aide une personne physique majeure par foyer fiscal ayant sa résidence principale sur l'une des 5 communes de Douarnenez Communauté (Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan sur Mer, Douarnenez) et dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les seuils suivant :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
Revenu fiscal de référence maximum	16 229€	23 734€	28 545€	33 346€	38 168€	+ 4 813€

Une aide maximum par foyer fiscal.

Article 2 : MATERIEL ELIGIBLE

Tous récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité de 500L et + pour un usage d'eau en extérieur (plantes d'ornements, potager, rinçage combinaison plongée...).

Article 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'aide aux récupérations d'eau de pluie dépend du volume de récupération comme ce qui suit :

- Moins de 500L → pas d'aide.
- De 500 L à moins de 1000L → l'aide est de 50€
- De 1000L à moins de 2000L → l'aide est de 100€
- 2000L et plus → l'aide est de 150€.

Article 4 : PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AIDE

Etape 1 :

Le demandeur récupère auprès du vendeur la facture d'achat à son nom du récupérateur d'eau de pluie acquis entre le **11 mai 2023 et le 30 novembre 2023**.

Etape 2 :

Le demandeur remplit le formulaire de demande d'aide téléchargeable sur le site internet de Douarnenez Communauté et disponible à l'accueil.

Il envoie le formulaire et toutes les pièces requises à Douarnenez Communauté avant le 30 novembre 2023 :

Madame la Présidente de Douarnenez Communauté
Transitions – 75 rue Ar Véret, 29100 Douarnenez

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide, complété, daté et signé,
- La copie de la facture d'achat du récupérateur (NE PAS TRANSMETTRE L'ORIGINAL),
 - Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que le volume et le prix TTC du récupérateur d'eau de pluie.
ATTENTION : un ticket de caisse n'est pas une facture conforme.
- Un RIB au nom du demandeur.
- La copie de son dernier avis d'imposition.

Etape 3 :

Douarnenez Communauté instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.

- Si le dossier n'est pas complet, les pièces complémentaires seront demandées soit par mail, soit par téléphone.
- Si le dossier est complet, Douarnenez Communauté envoie un accusé de réception de dossier complet.
- **Si le dossier arrive après utilisation complète de l'enveloppe allouée à cette action (4 000€ pour l'année 2023), l'attribution d'une aide n'est pas garantie.**

Etape 4 :

Après autorisation par le service Transitions, Douarnenez Communauté envoie un courrier nominatif d'attribution de la subvention « récupérateur d'eau de pluie » et procède au versement de l'aide.